

INDICATEUR 25



Veille sur les innovations pédagogiques et technologiques

Critère 6 : Inscription et investissement du prestataire dans son environnement professionnel

« Le prestataire réalise une veille sur les innovations pédagogiques et technologiques permettant une évolution de ses prestations et en exploite les enseignements. »

Catégories concernées : AFC, CBC, VAE, CFA (indicateur commun).

NIVEAU ATTENDU

Démontrer la mise en place d'une veille sur les innovations pédagogiques et technologiques et l'exploitation de cette veille pour faire évoluer les prestations.

L'auditeur vérifie :

- L'identification de sources d'innovation pédagogique et technologique
- La consultation régulière de ces sources
- L'exploitation concrète : intégration de nouvelles méthodes, outils ou technologies dans les prestations
- L'impact mesurable sur la qualité et l'efficacité des formations

ÉLÉMENTS DE PREUVE — EXEMPLES CONCRETS

Sources de veille pédagogique et technologique :

- Participation à des événements EdTech (salons, webinaires, MOOC)
- Abonnements à des revues pédagogiques et blogs spécialisés
- Adhésion à des réseaux professionnels de formateurs
- Benchmarks et échanges avec d'autres organismes de formation
- Formations suivies par les formateurs sur les nouvelles méthodes pédagogiques

Preuves d'exploitation :

- Mise en œuvre de nouvelles modalités pédagogiques (classe inversée, gamification, micro-learning, réalité virtuelle)
- Déploiement de nouveaux outils numériques (plateforme LMS, outils collaboratifs, quiz interactifs)
- Adaptation des supports de formation (vidéo, e-learning, podcasts)
- Comptes rendus de tests ou expérimentations de nouvelles approches

Registre de veille :

- Tableau de veille innovation (date, source, innovation identifiée, test/implémentation, résultat)
- Bilans des expérimentations menées

Non-conformité mineure	Non-conformité majeure
• Exploitation partielle de la veille pédagogique et technologique	• Absence de veille sur les innovations pédagogiques et technologiques
	• Non-exploitation des innovations identifiées

QUESTIONS DE L'AUDITEUR ET RÉPONSES ATTENDUES

Question de l'auditeur	Réponse attendue / Bonne pratique
Comment réalisez-vous votre veille pédagogique et technologique ?	Nous suivons plusieurs canaux : participation au salon Learning Technologies chaque année, abonnement à des newsletters EdTech (Thot Cursus, e-learning Letter), participation à un groupe d'échanges de pratiques entre organismes de formation, et formations de nos formateurs aux nouvelles approches pédagogiques. Les innovations identifiées sont consignées dans notre tableau de veille.
Pouvez-vous me donner un exemple d'innovation intégrée dans vos prestations ?	En 2025, suite à notre veille, nous avons déployé un outil de quiz interactif (Kahoot/Wooclap) dans toutes nos formations en présentiel. Cela a amélioré l'engagement des stagiaires et permis des évaluations formatives en temps réel. Le taux de satisfaction sur l'item « méthodes pédagogiques » est passé de 3.8/5 à 4.4/5. Nous avons aussi lancé des modules en micro-learning sur notre LMS.
Cette veille concerne-t-elle uniquement les outils numériques ?	Non, elle couvre les innovations pédagogiques au sens large : nouvelles méthodes (classe inversée, apprentissage par projet, pédagogie active), nouveaux formats (micro-learning, blended learning), et nouvelles technologies (IA, réalité virtuelle, plateformes collaboratives). Nous testons et évaluons avant de déployer à grande échelle.
Comment évaluez-vous l'impact des innovations intégrées ?	Chaque innovation est d'abord testée sur un groupe pilote. Nous mesurons l'impact via les évaluations de satisfaction, les résultats d'acquisition des compétences, et les retours qualitatifs des formateurs. Un bilan est réalisé avant de décider d'un déploiement généralisé. Par exemple, notre bilan micro-learning montre un taux de complétion de 85 % contre 60 % pour les modules classiques.
Vos formateurs sont-ils impliqués dans cette veille ?	Oui, lors de nos réunions pédagogiques trimestrielles, un temps est consacré au partage d'innovations. Chaque formateur est encouragé à proposer de nouvelles approches. Nous finançons la participation de 2 formateurs par an à des conférences EdTech. Les retours d'expérience sont partagés à l'ensemble de l'équipe.

Conseil pratique : Les trois indicateurs de veille (23, 24, 25) peuvent être organisés dans un registre unique avec trois onglets. Montrez des exemples concrets d'innovations testées et déployées, pas seulement de la veille documentaire.